



MAIRIE DE SAINT ALBIN DE VAULSERRE 38480

DEPARTEMENT DE L'ISERE
ARRONDISSEMENT DE LA TOUR DU PIN

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 12 mars 2024

2024-03-08

L'an deux mille vingt-quatre et le mardi douze mars à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Albin de Vaulserre, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Présidence :	Cédric Milani, Maire
Présents :	Marc Rochet, Karine Mollier, Gilbert Longo adjoints Fabien Gallice, Christian Girard-Cusin, Estelle Milani, conseillers,
Absent excusé et représenté	Maryline Rivollet (représentée par Fabien GALLICE) Léa Mollier,(représentée par Karine MOLLIER)
Absent excusé et non représenté :	
Secrétaire de séance :	Karine Mollier

Date de la convocation : 28 février 2024
Nombre de conseillers en exercice : 9
Nombre de conseillers présents : 7

Délibération rendue exécutoire
après publication le :
et dépôt en préfecture le :

- **Objet : Délibération modification du bail du bâtiment de la Cure**

_Après avoir entendu l'exposé de Mr le Maire concernant la nécessité de changer
L'article 9 « REVISION » du bail du logement la cure concernant
« La révision automatique chaque année au 1 janvier en fonction de la valeur de l'indice
de référence des loyers de cette même année »

Les membres du Conseil **après en avoir délibéré décident à l'unanimité** de modifier
l'article 9 « REVISION » du bail actuel du logement de la cure pour l'année 2024
« La révision automatique chaque année au 1 janvier en fonction de la valeur de l'indice
de référence des loyers de cette même année **ne sera pas applicable sur l'année
2024 pour ce présent bail** »

Ainsi fait et délibéré le jour susdit, au registre sont les signatures.

A St Albin de Vaulserre,
Le 12 mars 2024.

Secrétaire de Séance
Karine MOLLIER

Maire,
Cédric Milani

